

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du MARDI 19 MAI 2026
Date convocation : 5 MAI 2026**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 5 mai 2026, s'est réuni au siège du SMICTOM à Vitré, le Mardi 19 mai deux mille vingt-six à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	72
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : Mme Mélanie ALLARD (AMANLIS) – M. Thomas BARDY (ARBRISSEL) – M. Bertrand DESILLE, M. Patrice EON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – Mme Patricia MOREL (BAIS) – M. Stéphane DOUABIN* (BALAZE) – Mme Corinne BRUNEL (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Françoise HEULOT (BRIELLES) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Jean-Marc LEVEQUE, M. Bruno VETTIOT (CHATEAUGIRON) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Denise PERRIN (CHELUN) – Mme Cindy THIERY (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Sylvain MOREAU (DOMALAIN) – M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Cédric VALAIS* (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – M. Alexis-Nicolas DELSAUT (ESSE) – M. Maurice SPETEBROOT (ETRELLES) – M. Antoine DURAND (GENNES SUR SEICHE) – M. Frédéric CLERMONT (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, Mme Nadine BACHELIN (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – M. Ludovic LE SQUER (LA SELLE GUERCHAISE) – M. Serge BERGER (LANDAVRAN) – M. Xavier MONNIER (LE PERTRE) – Mme Muriel HELARY (LE THEIL DE BRETAGNE) – M. Bruno COULOMBET* (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Gildas DUBOIS (MARPIRE) – M. Hervé BRUEY (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Didier TRAVERS (MECE) – Jean-Yves LEBLANC (MONDEVERT) – M. Nicolas ROUSSEL (MONTAUTOUR) – M. Philippe MARTIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Mylène REBUT* (MOULINS) – M. Christopher DEME (MOUSSE) – M. Cédric FOLIARD (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN* (NOYAL SUR VILAINE) – M. François-Xavier DE BLIGNIERES, M. Alain HERVAGAUULT (PIRE-CHANCE) – Mme Nadine BRARD (POCE LES BOIS) – M. Philippe SIMON (PRINCE) – M. Claude DELENCLOS, Mme Sabrina LEGGERI (RETIERS) – M. Melaine MORIN*, Mme Cathy MIOT* (SERVON SUR VILAINE) – M. Julien PEREZ (ST DIDIER) – Mme Estelle BREHAULT* (SAINT JEAN SUR VILAINE) – M. Sébastien PITOIS (SAINT M'HERVE) – M. Pierre LESUR (SAINTE COLOMBE) – M. Denis FROMONT* (TAILLIS) – Mme Elodie PETITJEAN (THOURIE) – Mme Séverine RENAUX (TORCE) – Mme Laurence DOURDAIN (VAL D'IZE) – M. Rémy TEMPLON (VERGEAL) – M. Sébastien REGNIER* (VISSEICHE) – M. Lionel LE MIGNANT, M. Philippe MAIGNAN (VITRE) .

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Pascale RINNERT (CHAMPEAUX) – M. Olivier CHARPENTIER (CHATEAUBOURG) – M. Jérôme CHOPIN (DOMLOUP) – M. Christophe GENDROT (JANZE) – M. Cédric TAVERNE (LA CHAPELLE- ERBREE) – M. Patrick PLACHET (VITRE).

Pouvoir : M. Benjamin RESTIF (MARCILLE-ROBERT) donne pouvoir à Mme Muriel HELARY (LE THEIL DE BRETAGNE).

Arrivée en cours de séance : M. Denis FROMONT* (TAILLIS).

Départ en cours de séance : Mme Estelle BREHAULT* (SAINT JEAN SUR VILAINE) – Mme Mylène REBUT* (MOULINS) – M. Melaine MORIN*, Mme Cathy MIOT* (SERVON SUR VILAINE) – M. Sébastien REGNIER* (VISSEICHE) – M. Stéphane DOUABIN* (BALAZE) – M. Cédric VALAIS* (EANCE) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN* (NOYAL SUR VILAINE) – M. Bruno COULOMBET* (LOUVIGNE DE BAIS).

Assistaient également à la réunion : M. Jean-Paul BRISSIER (BALAZE) – M. Jérôme PAUTONNIER (BREAL SOUS VITRE) – Mme Corinne CUZZI (BRIELLES) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – M. Vincent GUILLEUX (CORNILLE) – M. Michel VIEL (DROUGES) – M. Christian BELLIER (ERBREE) – Mme Annie BEAUGENDRE (ETRELLES) – M. Cyrille CHAUVIN (LANDAVRAN) – Mme Angélique BELLAYER (LE PERTRE) – M. Mathieu AIRAULT (LE THEIL DE BRETAGNE) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Laurence DUBOIS (MONDEVERT) – Mme Anne-Sophie CORNEE (MOUTIERS) – Mme Rose-Marie LOUIN (SAINT M'HERVE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT).

Etaient absents excusés :- M. Charles JEULAND (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Eric GLINCHE (BAIS) – Mme Fabienne BELLOIR (CHAMPEAUX) – M. Éric PERCHAS, M. Hubert LE BALC'H (CHATEAUBOURG) – Mme Isabelle CHARPENTIER (CHATEAUGIRON) – M. Henri SOUVESTRE (DOMAGNE) – M. Jean-Marc DESHOMMES (DOMLOUP) – M. Gaston GUAIS (JANZE) – M. Benjamin RESTIF, M. Romain BIGOT (MARCILLE-ROBERT) – M. Freddy FERRON (MONTREUIL DES LANDES) – M. Christopher MESNIL (MOUSSE) – Mme Astrid TRUCAS (NOYAL SUR VILAINE) – Mme Marie-France ESNAULT (SAINT CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Emmanuel MESTRARD (SAINT JEAN SUR VILAINE) – M. Bruno LINNE (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE).

Secrétaires de séance : M. Thomas BARDY (ARBRISSEL) et M. Patrick ROBERT (BRIE).



COMITÉ SYNDICAL 19 MAI 2026

DELIBERATION N°01

(5.1: Election exécutive)

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – ELECTION DU PRESIDENT

Mme Denise PERRIN, Délégué titulaire de CHELUN, doyenne d'âge parmi les délégués du SMICTOM préside la suite de cette séance, assistée des secrétaires de séance, en vue de l'élection du Président.

La doyenne des membres présents du Comité syndical expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et L.5211-2, renvoyant aux dispositions des articles L.2122-4, L.2122-7, L.2122-8 et L.2122-12 pour l'élection du maire d'une commune, applicables à l'élection du président d'un établissement public de coopération intercommunale, ainsi que ses articles L.5211-9 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mai 2020 portant modification des statuts du SMICTOM Sud Est 35 ;

Considérant que le (la) Président(e) du SMICTOM Sud Est 35 est élu(e) au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que, si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ;

Considérant qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu ;

Considérant le déroulé suivant afin d'élire le Président :

- Appel des candidatures
- Désignation d'assesseurs
- Détermination du nombre de votants et de la majorité absolue nécessaire pour une élection au premier ou second tour
- Chaque délégué remet son bulletin de vote fermé sur papier blanc
- Dépouillement
- Proclamation des résultats
- Nouveau tour de vote ou proclamation du Président

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Un candidat se déclare candidat à la présidence :

M. Ludovic LE SQUER, Maire de La Selle Guerschaise-Délégué titulaire de La Selle Guerschaise,

Il est procédé au déroulement du vote à bulletins secrets.

Le dépouillement des bulletins de vote donne le résultat suivant :

Nombre de votants : 73

Abstention : 0

Nombre de bulletins : 73

Bulletins nuls : 2

Bulletins blancs : 5

Suffrages exprimés : 66

Majorité absolue : 34

Ludovic LE SQUER a obtenu : 66 voix

A la majorité absolue, Monsieur Ludovic LE SQUER est élu Président du SMICTOM du Sud Est et est installé dans ses fonctions.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Ludovic LE SQUER.



**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du MARDI 19 MAI 2026
Date convocation : 5 MAI 2026**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 5 mai 2026, s'est réuni au siège du SMICTOM à Vitré, le Mardi 19 mai deux mille vingt-six à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	72
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : Mme Mélanie ALLARD (AMANLIS) – M. Thomas BARDY (ARBRISSEL) – M. Bertrand DESILLE, M. Patrice EON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – Mme Patricia MOREL (BAIS) – M. Stéphane DOUABIN* (BALAZE) – Mme Corinne BRUNEL (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Françoise HEULOT (BRIELLES) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Jean-Marc LEVEQUE, M. Bruno VETTER (CHATEAUGIRON) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Denise PERRIN (CHELUN) – Mme Cindy THIERY (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Sylvain MOREAU (DOMALAIN) – M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Cédric VALAIS* (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – M. Alexis-Nicolas DELSAUT (ESSE) – M. Maurice SPETEBROOT (ETRELLES) – M. Antoine DURAND (GENNES SUR SEICHE) – M. Frédéric CLERMONT (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, Mme Nadine BACHELIN (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – M. Ludovic LE SQUER (LA SELLE GUERCHAISE) – M. Serge BERGER (LANDAVRAN) – M. Xavier MONNIER (LE PERTRE) – Mme Muriel HELARY (LE THEIL DE BRETAGNE) – M. Bruno COULOMBET* (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Gildas DUBOIS (MARPIRE) – M. Hervé BRUEY (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Didier TRAVERS (MECE) – Jean-Yves LEBLANC (MONDEVERT) – M. Nicolas ROUSSEL (MONTAUTOUR) – M. Philippe MARTIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Mylène REBUT* (MOULINS) – M. Christopher DEME (MOUSSE) – M. Cédric FOLIARD (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN* (NOYAL SUR VILAINE) – M. François-Xavier DE BLIGNIERES, M. Alain HERVAGULT (PIRE-CHANCE) – Mme Nadine BRARD (POCE LES BOIS) – M. Philippe SIMON (PRINCE) – M. Claude DELENCLOS, Mme Sabrina LEGGERI (RETIERS) – M. Melaine MORIN*, Mme Cathy MIOT* (SERVON SUR VILAINE) – M. Julien PEREZ (ST DIDIER) – Mme Estelle BREHAULT* (SAINT JEAN SUR VILAINE) – M. Sébastien PITOIS (SAINT M'HERVE) – M. Pierre LESUR (SAINTE COLOMBE) – M. Denis FROMONT* (TAILLIS) – Mme Elodie PETITJEAN (THOURIE) – Mme Séverine RENAUX (TORCE) – Mme Laurence DOURDAIN (VAL D'IZE) – M. Rémy TEMPLON (VERGEAL) – M. Sébastien REGNIER* (VISSEICHE) – M. Lionel LE MIGNANT, M. Philippe MAIGNAN (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Pascale RINNERT (CHAMPEAUX) – M. Olivier CHARPENTIER (CHATEAUBOURG) – M. Jérôme CHOPIN (DOMLOUP) – M. Christophe GENDROT (JANZE) – M. Cédric TAVERNE (LA CHAPELLE- ERBREE) – M. Patrick PLACHET (VITRE).

Pouvoir : M. Benjamin RESTIF (MARCILLE-ROBERT) donne pouvoir à Mme Muriel HELARY (LE THEIL DE BRETAGNE).

Arrivée en cours de séance : M. Denis FROMONT* (TAILLIS).

Départ en cours de séance : Mme Estelle BREHAULT* (SAINT JEAN SUR VILAINE) – Mme Mylène REBUT* (MOULINS) – M. Melaine MORIN*, Mme Cathy MIOT* (SERVON SUR VILAINE) – M. Sébastien REGNIER* (VISSEICHE) – M. Stéphane DOUABIN* (BALAZE) – M. Cédric VALAIS* (EANCE) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN* (NOYAL SUR VILAINE) – M. Bruno COULOMBET* (LOUVIGNE DE BAIS).

Assistaient également à la réunion : M. Jean-Paul BRISSIER (BALAZE) – M. Jérôme PAUTONNIER (BREAL SOUS VITRE) – Mme Corinne CUZZI (BRIELLES) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – M. Vincent GUILLEUX (CORNILLE) – M. Michel VIEL (DROUGES) – M. Christian BELLIER (ERBREE) – Mme Annie BEAUGENDRE (ETRELLES) – M. Cyrille CHAUVIN (LANDAVRAN) – Mme Angélique BELLAYER (LE PERTRE) – M. Mathieu AIRAULT (LE THEIL DE BRETAGNE) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Laurence DUBOIS (MONDEVERT) – Mme Anne-Sophie CORNEE (MOUTIERS) – Mme Rose-Marie LOUIN (SAINT M'HERVE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT).

Etaient absents excusés :- M. Charles JEULAND (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Eric GLINCHE (BAIS) – Mme Fabienne BELLOIR (CHAMPEAUX) – M. Éric PERCHAS, M. Hubert LE BALC'H (CHATEAUBOURG) – Mme Isabelle CHARPENTIER (CHATEAUGIRON) – M. Henri SOUVESTRE (DOMAGNE) – M. Jean-Marc DESHOMMES (DOMLOUP) – M. Gaston GUAIS (JANZE) – M. Benjamin RESTIF, M. Romain BIGOT (MARCILLE-ROBERT) – M. Freddy FERRON (MONTREUIL DES LANDES) – M. Christopher MESNIL (MOUSSE) – Mme Astrid TRUCAS (NOYAL SUR VILAINE) – Mme Marie-France ESNAULT (SAINT CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Emmanuel MESTRARD (SAINT JEAN SUR VILAINE) – M. Bruno LINNE (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE).



COMITÉ SYNDICAL 19 MAI 2026

DELIBERATION N°02

(5.1: Election exécutive)

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Monsieur Ludovic LE SQUER, Président expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2025 portant modification des statuts du SMICTOM Sud Est 35 ;

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif,

Considérant que l'effectif total du Comité syndical du SMICTOM Sud Est 35 est de 79 membres,

Il est proposé de fixer le nombre de vice-présidents, conformément au cadre fixé ci-dessus, à 9.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LE NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS PROPOSE.

Après en avoir délibéré,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,

ADOpte la proposition faite par le Président et FIXE le nombre de Vice-Présidents à 9.

Présents : 72
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 73
Nombre de voix pour : 73
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Ludovic LE SQUER


**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du MARDI 19 MAI 2026
Date convocation : 5 MAI 2026**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 5 mai 2026, s'est réuni au siège du SMICTOM à Vitré, le Mardi 19 mai deux mille vingt-six à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	72
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : Mme Mélanie ALLARD (AMANLIS) – M. Thomas BARDY (ARBRISSEL) – M. Bertrand DESILLE, M. Patrice EON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – Mme Patricia MOREL (BAIS) – M. Stéphane DOUABIN* (BALAZE) – Mme Corinne BRUNEL (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Françoise HEULOT (BRIELLES) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Jean-Marc LEVEQUE, M. Bruno VETTIER (CHATEAUGIRON) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Denise PERRIN (CHELUN) – Mme Cindy THIERY (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Sylvain MOREAU (DOMALAIN) – M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Cédric VALAIS* (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – M. Alexis-Nicolas DELSAUT (ESSE) – M. Maurice SPETEBROOT (ETRELLES) – M. Antoine DURAND (GENNES SUR SEICHE) – M. Frédéric CLERMONT (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, Mme Nadine BACHELIN (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – M. Ludovic LE SQUER (LA SELLE GUERCHaise) – M. Serge BERGER (LANDAVRAN) – M. Xavier MONNIER (LE PERTRE) – Mme Muriel HELARY (LE THEIL DE BRETAGNE) – M. Bruno COULOMBET* (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Gildas DUBOIS (MARPIRE) – M. Hervé BRUEY (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Didier TRAVERS (MECE) – Jean-Yves LEBLANC (MONDEVERT) – M. Nicolas ROUSSEL (MONTAUTOUR) – M. Philippe MARTIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Mylène REBUT* (MOULINS) – M. Christopher DEME (MOUSSE) – M. Cédric FOLIARD (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN* (NOYAL SUR VILAINE) – M. François-Xavier DE BLIGNIERES, M. Alain HERVAGAUT (PIRE-CHANCE) – Mme Nadine BRARD (POCE LES BOIS) – M. Philippe SIMON (PRINCE) – M. Claude DELENCLOS, Mme Sabrina LEGGERI (RETIERS) – M. Melaine MORIN*, Mme Cathy MIOT* (SERVON SUR VILAINE) – M. Julien PEREZ (ST DIDIER) – Mme Estelle BREHAULT* (SAINT JEAN SUR VILAINE) – M. Sébastien PITOIS (SAINT M'HERVE) – M. Pierre LESUR (SAINTE COLOMBE) – M. Denis FROMONT* (TAILLIS) – Mme Elodie PETITJEAN (THOURIE) – Mme Séverine RENAUX (TORCE) – Mme Laurence DOURDAIN (VAL D'IZE) – M. Rémy TEMPLON (VERGEAL) – M. Sébastien REGNIER* (VISSEICHE) – M. Lionel LE MIGNANT, M. Philippe MAIGNAN (VITRE) .

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Pascale RINNERT (CHAMPEAUX) – M. Olivier CHARPENTIER (CHATEAUBOURG) – M. Jérôme CHOPIN (DOMLOUP) – M. Christophe GENDROT (JANZE) – M. Cédric TAVERNE (LA CHAPELLE- ERBREE) – M. Patrick PLACHET (VITRE).

Pouvoir : M. Benjamin RESTIF (MARCILLE-ROBERT) donne pouvoir à Mme Muriel HELARY (LE THEIL DE BRETAGNE).

Arrivée en cours de séance : M. Denis FROMONT* (TAILLIS).

Départ en cours de séance : Mme Estelle BREHAULT* (SAINT JEAN SUR VILAINE) – Mme Mylène REBUT* (MOULINS) – M. Melaine MORIN*, Mme Cathy MIOT* (SERVON SUR VILAINE) – M. Sébastien REGNIER* (VISSEICHE) – M. Stéphane DOUABIN* (BALAZE) – M. Cédric VALAIS* (EANCE) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN* (NOYAL SUR VILAINE) – M. Bruno COULOMBET* (LOUVIGNE DE BAIS).

Assistaient également à la réunion : M. Jean-Paul BRISSIER (BALAZE) – M. Jérôme PAUTONNIER (BREAL SOUS VITRE) – Mme Corinne CUZZI (BRIELLES) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – M. Vincent GUILLEUX (CORNILLE) – M. Michel VIEL (DROUGES) – M. Christian BELLIER (ERBREE) – Mme Annie BEAUGENDRE (ETRELLES) – M. Cyrille CHAUVIN (LANDAVRAN) – Mme Angélique BELLAYER (LE PERTRE) – M. Mathieu AIRAULT (LE THEIL DE BRETAGNE) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Laurence DUBOIS (MONDEVERT) – Mme Anne-Sophie CORNEE (MOUTIERS) – Mme Rose-Marie LOUIN (SAINT M'HERVE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT).

Etaient absents excusés :- M. Charles JEULAND (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Eric GLINCHE (BAIS) – Mme Fabienne BELLOIR (CHAMPEAUX) – M. Éric PERCHAI, M. Hubert LE BALC'H (CHATEAUBOURG) – Mme Isabelle CHARPENTIER (CHATEAUGIRON) – M. Henri SOUVESTRE (DOMAGNE) – M. Jean-Marc DESHOMMES (DOMLOUP) – M. Gaston GUAIS (JANZE) – M. Benjamin RESTIF, M. Romain BIGOT (MARCILLE-ROBERT) – M. Freddy FERRON (MONTREUIL DES LANDES) – M. Christopher MESNIL (MOUSSE) – Mme Astrid TRUCAS (NOYAL SUR VILAINE) – Mme Marie-France ESNAULT (SAINT CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Emmanuel MESTRARD (SAINT JEAN SUR VILAINE) – M. Bruno LINNE (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE).

Secrétaires de séance : M. Thomas BARDY (ARBRISSEL) et M. Patrick ROBERT (BRIE).



COMITÉ SYNDICAL 19 MAI 2026

DELIBERATION N°03

(5.1: Election exécutive)

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

M. Ludovic LE SQUER, Président, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6, L.5211-10 et L.2122-12 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2025 portant modification des statuts du SMICTOM Sud Est 35 ;

Vu la délibération précédente fixant le nombre de vice-présidents ;

Considérant que les vice-présidents sont élus au scrutin uninominal, secret et à la majorité absolue ;

Considérant que, si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est élu ;

Considérant que contrairement aux élections des adjoints au maire dans les communes de plus de 1000 habitants, la parité n'est pas requise ;

Considérant qu'un vote est nécessaire pour chaque poste de vice-président ;

Considérant que le rang des vice-présidents résulte de l'ordre de l'élection ;

Considérant le déroulé suivant afin d'élire les vice-présidents :

- Appel des candidatures
- Désignation d'assesseurs
- Détermination du nombre de votants et de la majorité absolue nécessaire pour une élection au premier tour ou au second tour
- Chaque délégué remet son bulletin de vote
- Dépouillement
- Proclamation des résultats ou nouveau tour de vote ou nouveau scrutin pour le vice-président suivant
- Proclamation de la liste des vice-présidents

Considérant qu'au terme des élections du président et des vice-présidents peut être dressé le tableau officiel du Comité syndical ;

Le Comité syndical est invité à procéder à l'élection des vice-présidents, conformément au cadre fixé ci-dessus.

Election du 1^{er} Vice-Président :

M. Le Président invite les candidats au poste de 1^{er} Vice-Président à se déclarer.

Est candidat : M Lionel LE MIGNANT, Adjoint de la Ville de Vitré-Délégué titulaire de Vitré, se déclare candidat. (Vitré Communauté)

Il est procédé au déroulement du vote à bulletins secrets.

Le dépouillement des bulletins de vote dégage le résultat suivant :

Nombre de votants : 73
Abstention : 0
Nombre de bulletins : 73
Bulletins nuls : 4
Bulletins blancs : 6
Suffrages exprimés : 63
Majorité absolue : 32

Lionel LE MIGNANT a obtenu : 63 voix

A la majorité absolue, Monsieur Lionel LE MIGNANT est élu 1^{ER} Vice-Président du SMICTOM du Sud Est et est installé dans ses fonctions.

Election du 2^{ème} Vice-Président :

M. Le Président invite les candidats au poste de 2^{ème} Vice-Président à se déclarer.

Est candidat : M. Melaine MORIN, Maire de Servon sur vilaine-Vice-Président sortant, se déclare candidat. (Pays de Châteaugiron Communauté)

Il est procédé au déroulement du vote à bulletins secrets.

Le dépouillement des bulletins de vote dégage le résultat suivant :

Nombre de votants : 73
Abstention : 0
Nombre de bulletins : 73
Bulletins nuls : 1
Bulletins blancs : 3
Suffrages exprimés : 69
Majorité absolue : 35

Melaine MORIN a obtenu : 69 voix

A la majorité absolue, Monsieur Melaine MORIN est élu 2^{ème} Vice-Président du SMICTOM du Sud Est et est installé dans ses fonctions.

Election du 3^{ème} Vice-Président :

M. Le Président invite les candidats au poste de 3^{ème} Vice-Président à se déclarer.

Sont candidats :

- Mme Denise PERRIN, Adjointe de la commune de Chelun-Déléguée titulaire de Chelun, se déclare candidate. (Roche aux fées Communauté)
- Mme Sabrina LEGGERI, Conseillère municipale de la commune de Retiers-Déléguée titulaire de Retiers, se déclare candidate. (Roche aux fées Communauté)
- M. Patrick ROBERT, Adjoint de la commune de Brie-Délégué titulaire de Brie, Vice-Président sortant, se déclare candidat. (Roche aux fées Communauté)

Il est procédé au déroulement du vote à bulletins secrets.

Le dépouillement des bulletins de vote dégage le résultat suivant :

Nombre de votants : 71
Abstention : 0
Nombre de bulletins : 71
Bulletins nuls : 1
Bulletins blancs : 2
Suffrages exprimés : 68
Majorité absolue : 35

Résultat du premier tour :

Denise PERRIN a obtenu : 24 voix
Sabrina LEGGERI a obtenu : 19 voix
Patrick ROBERT a obtenu : 25 voix

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité, il est procédé à un deuxième tour de scrutin.

Deuxième tour :

M. Le Président invite les candidats au poste de 3^{ème} Vice-Président à se déclarer pour le deuxième tour.

Sont candidats :

- Mme Denise PERRIN, Adjointe de la commune de Chelun-Déléguée titulaire de Chelun, se déclare candidate. (Roche aux fées Communauté)
- M. Patrick ROBERT, Adjoint de la commune de Brie-Délégué titulaire de Brie, Vice-Président sortant, se déclare candidat. (Roche aux fées Communauté)

Nombre de votants : 68
Abstention : 0
Nombre de bulletins : 68
Bulletins nuls : 2
Bulletins blancs : 0
Suffrages exprimés : 66
Majorité absolue : 34

Résultat du deuxième tour :

Denise PERRIN a obtenu : 27 voix
Patrick ROBERT a obtenu : 39 voix

A la majorité absolue, Monsieur Patrick ROBERT est élu 3^{ème} Vice-Président du SMICTOM du Sud Est et est installé dans ses fonctions.

Election du 4^{ème} Vice-Président :

M. Le Président invite les candidats au poste de 4^{ème} Vice-Président à se déclarer.

Sont candidats :

- Mme Fabienne BELLOIR, Maire de la Commune de Champeaux-Déléguée titulaire de Champeaux, se déclare candidate. (Vitré Communauté)
- M Daniel FEVRIER, Adjoint de la Commune de La Guerche de Bretagne-Délégué titulaire de La Guerche de Bretagne, se déclare candidate. (Vitré Communauté)

Il est procédé au déroulement du vote à bulletins secrets.

Le dépouillement des bulletins de vote dégage le résultat suivant :

Nombre de votants : 68

Abstention : 0

Nombre de bulletins : 68

Bulletins nuls : 1

Bulletins blancs : 2

Suffrages exprimés : 65

Majorité absolue : 33

Fabienne BELLOIR a obtenu : 42 voix

Daniel FEVRIER a obtenu : 23 voix

A la majorité absolue, Madame Fabienne BELLOIR est élue 4^{ème} Vice-Présidente du SMICTOM du Sud Est et est installée dans ses fonctions.

Election du 5^{ème} Vice-Président :

M. Le Président invite les candidats au poste de 5^{ème} Vice-Président à se déclarer.

Est candidate : Mme Marielle MURET-BAUDOIN, Maire de la Commune de Noyal sur Vilaine-Vice-Présidente sortante, se déclare candidate. (Pays de Châteaugiron Communauté)

Il est procédé au déroulement du vote à bulletins secrets.

Le dépouillement des bulletins de vote dégage le résultat suivant :

Nombre de votants : 67

Abstention : 0

Nombre de bulletins : 67

Bulletins nuls : 4

Bulletins blancs : 8

Suffrages exprimés : 55

Majorité absolue : 28

Marielle MURET-BAUDOIN a obtenu : 55 voix

A la majorité absolue, Madame Marielle MURET-BAUDOIN est élue 5^{ème} Vice-Présidente du SMICTOM du Sud Est et est installée dans ses fonctions.

Election du 6^{ème} Vice-Président :

M. Le Président invite les candidats au poste de 6^{ème} Vice-Président à se déclarer.

Sont candidats :

- M Thomas BARDY, Maire de la Commune d'Arbrissel-Délégué titulaire d'Arbrissel, se déclare candidat. (Roche aux fées Communauté)
- Mme Sabrina LEGGERI, Conseillère municipale de la commune de Retiers-Déléguée titulaire de Retiers, se déclare candidate. (Roche aux fées Communauté)

Il est procédé au déroulement du vote à bulletins secrets.

Le dépouillement des bulletins de vote dégage le résultat suivant :

Nombre de votants : 66
Abstention : 0
Nombre de bulletins : 66
Bulletins nuls : 1
Bulletins blancs : 1
Suffrages exprimés : 64
Majorité absolue : 33

Résultat du premier tour :

Thomas BARDY a obtenu : 32 voix
Sabrina LEGGERI a obtenu : 32 voix

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité, il est procédé à un deuxième tour de scrutin.

Deuxième tour :

M. Le Président invite les candidats au poste de 6^{ème} Vice-Président à se déclarer pour le deuxième tour.

Sont candidats :

- M Thomas BARDY, Maire de la Commune d'Arbrissel-Délégué titulaire d'Arbrissel, se déclare candidat. (Roche aux fées Communauté)
- Mme Sabrina LEGGERI, Conseillère municipale de la commune de Retiers-Déléguée titulaire de Retiers, se déclare candidate. (Roche aux fées Communauté)

Nombre de votants : 66
Abstention : 0
Nombre de bulletins : 66
Bulletins nuls : 1
Bulletins blancs : 3
Suffrages exprimés : 62
Majorité absolue : 32

Résultat du deuxième tour :

Thomas BARDY a obtenu : 28 voix
Sabrina LEGGERI a obtenu : 33 voix
Jeremy DROUILLE a obtenu : 1 voix

A la majorité absolue, Madame Sabrina LEGGERI est élue 6^{ème} Vice-Présidente du SMICTOM du Sud Est et est installée dans ses fonctions.

Election du 7^{ème} Vice-Président :

M. Le Président invite les candidats au poste de 7^{ème} Vice-Président à se déclarer.

Sont candidats :

- M. Jeremy DROUILLE, Conseiller municipal de la Commune de Châteaubourg-Délégué titulaire de Châteaubourg, se déclare candidat. (Vitré Communauté)
- M Mickaël LEFEUVRE, Adjoint de la Commune de Bréal sous Vitré-Vice-Président sortant, se déclare candidate. (Vitré Communauté)

Il est procédé au déroulement du vote à bulletins secrets.

Le dépouillement des bulletins de vote dégage le résultat suivant :

Nombre de votants : 64

Abstention : 0

Nombre de bulletins : 64

Bulletins nuls : 1

Bulletins blancs : 1

Suffrages exprimés : 62

Majorité absolue : 32

Jérémy DROUILLE a obtenu : 35 voix

Mickaël LEFEUVRE a obtenu : 27 voix

A la majorité absolue, Monsieur Jérémy DROUILLE est élu 7^{ème} Vice-Président du SMICTOM du Sud Est et est installé dans ses fonctions.

Election du 8^{ème} Vice-Président :

M. Le Président invite les candidats au poste de 8^{ème} Vice-Président à se déclarer.

Est candidat : M. François Xavier De Blinières, Adjoint de la commune de Piré-Chancé-Délégué titulaire de Piré-Chancé, se déclare candidat. (Pays de Châteaugiron Communauté)

Il est procédé au déroulement du vote à bulletins secrets.

Le dépouillement des bulletins de vote dégage le résultat suivant :

Nombre de votants : 64

Abstention : 0

Nombre de bulletins : 64

Bulletins nuls : 3

Bulletins blancs : 7

Suffrages exprimés : 54

Majorité absolue : 28

François Xavier DE BLINIERES a obtenu : 54 voix

A la majorité absolue, Monsieur François Xavier DE BLINIERES est élu 8^{ème} Vice-Président du SMICTOM du Sud Est et est installé dans ses fonctions.

Election du 9^{ème} Vice-Président :

M. Le Président invite les candidats au poste de 9^{ème} Vice-Président à se déclarer.

Sont candidats :

- M. Frédéric CLERMONT, Conseiller municipal de la commune de Janzé-Délégué titulaire de Janzé, se déclare candidat. (Roche aux fées Communauté)
- M Thomas BARDY, Maire de la Commune d'Arbrissel-Délégué titulaire d'Arbrissel, se déclare candidat. (Roche aux fées Communauté)

Il est procédé au déroulement du vote à bulletins secrets.

Le dépouillement des bulletins de vote dégage le résultat suivant :

Nombre de votants : 64
Abstention : 0
Nombre de bulletins : 64
Bulletins nuls : 2
Bulletins blancs : 4
Suffrages exprimés : 58
Majorité absolue : 30

Frédéric CLERMONT a obtenu : 46 voix

Thomas BARDY a obtenu : 12 voix

A la majorité absolue, Monsieur Frédéric CLERMONT est élu 9^{ème} Vice-Président du SMICTOM du Sud Est et est installé dans ses fonctions.



Pour extrait conforme,
Le Président,

Ludovic LE SQUER

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du MARDI 19 MAI 2026
Date convocation : 5 MAI 2026**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 5 mai 2026, s'est réuni au siège du SMICTOM à Vitré, le Mardi 19 mai deux mille vingt-six à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	72
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : Mme Mélanie ALLARD (AMANLIS) – M. Thomas BARDY (ARBRISSEL) – M. Bertrand DESILLE, M. Patrice EON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – Mme Patricia MOREL (BAIS) – M. Stéphane DOUABIN* (BALAZE) – Mme Corinne BRUNEL (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Françoise HEULOT (BRIELLES) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Jean-Marc LEVEQUE, M. Bruno VETTIER (CHATEAUGIRON) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Denise PERRIN (CHELUN) – Mme Cindy THIERY (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Sylvain MOREAU (DOMALAIN) – M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Cédric VALAIS* (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – M. Alexis-Nicolas DELSAUT (ESSE) – M. Maurice SPETEBROOT (ETRELLES) – M. Antoine DURAND (GENNES SUR SEICHE) – M. Frédéric CLERMONT (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, Mme Nadine BACHELIN (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – M. Ludovic LE SQUER (LA SELLE GUERCHAISE) – M. Serge BERGER (LANDAVRAN) – M. Xavier MONNIER (LE PERTRE) – Mme Muriel HELARY (LE THEIL DE BRETAGNE) – M. Bruno COULOMBET* (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Gildas DUBOIS (MARPIRE) – M. Hervé BRUEY (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Didier TRAVERS (MECE) – Jean-Yves LEBLANC (MONDEVERT) – M. Nicolas ROUSSEL (MONTAUTOUR) – M. Philippe MARTIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Mylène REBUT* (MOULINS) – M. Christopher DEME (MOUSSE) – M. Cédric FOLIARD (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN* (NOYAL SUR VILAINE) – M. François-Xavier DE BLIGNIERES, M. Alain HERVAGAUT (PIRE-CHANCE) – Mme Nadine BRARD (POCE LES BOIS) – M. Philippe SIMON (PRINCE) – M. Claude DELENCLOS, Mme Sabrina LEGGERI (RETIERS) – M. Melaine MORIN*, Mme Cathy MIOT* (SERVON SUR VILAINE) – M. Julien PEREZ (ST DIDIER) – Mme Estelle BREHAULT* (SAINT JEAN SUR VILAINE) – M. Sébastien PITOIS (SAINT M'HERVE) – M. Pierre LESUR (SAINTE COLOMBE) – M. Denis FROMONT* (TAILLIS) – Mme Elodie PETITJEAN (THOURIE) – Mme Séverine RENAUX (TORCE) – Mme Laurence DOURDAIN (VAL D'IZE) – M. Rémy TEMPLON (VERGEAL) – M. Sébastien REGNIER* (VISSEICHE) – M. Lionel LE MIGNANT, M. Philippe MAIGNAN (VITRE) .

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Pascale RINNERT (CHAMPEAUX) – M. Olivier CHARPENTIER (CHATEAUBOURG) – M. Jérôme CHOPIN (DOMLOUP) – M. Christophe GENDROT (JANZE) – M. Cédric TAVERNE (LA CHAPELLE- ERBREE) – M. Patrick PLACHET (VITRE).

Pouvoir : M. Benjamin RESTIF (MARCILLE-ROBERT) donne pouvoir à Mme Muriel HELARY (LE THEIL DE BRETAGNE).

Arrivée en cours de séance : M. Denis FROMONT* (TAILLIS).

Départ en cours de séance : Mme Estelle BREHAULT* (SAINT JEAN SUR VILAINE) – Mme Mylène REBUT* (MOULINS) – M. Melaine MORIN*, Mme Cathy MIOT* (SERVON SUR VILAINE) – M. Sébastien REGNIER* (VISSEICHE) – M. Stéphane DOUABIN* (BALAZE) – M. Cédric VALAIS* (EANCE) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN* (NOYAL SUR VILAINE) – M. Bruno COULOMBET* (LOUVIGNE DE BAIS).

Assistaient également à la réunion : M. Jean-Paul BRISSIER (BALAZE) – M. Jérôme PAUTONNIER (BREAL SOUS VITRE) – Mme Corinne CUZZI (BRIELLES) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – M. Vincent GUILLEUX (CORNILLE) – M. Michel VIEL (DROUGES) – M. Christian BELLIER (ERBREE) – Mme Annie BEAUGENDRE (ETRELLES) – M. Cyrille CHAUVIN (LANDAVRAN) – Mme Angélique BELLAYER (LE PERTRE) – M. Mathieu AIRAULT (LE THEIL DE BRETAGNE) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Laurence DUBOIS (MONDEVERT) – Mme Anne-Sophie CORNEE (MOUTIERS) – Mme Rose-Marie LOUIN (SAINT M'HERVE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT).

Etaient absents excusés :- M. Charles JEULAND (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Eric GLINCHE (BAIS) – Mme Fabienne BELLOIR (CHAMPEAUX) – M. Éric PERCHAS, M. Hubert LE BALC'H (CHATEAUBOURG) – Mme Isabelle CHARPENTIER (CHATEAUGIRON) – M. Henri SOUVESTRE (DOMAGNE) – M. Jean-Marc DESHOMMES (DOMLOUP) – M. Gaston GUAIS (JANZE) – M. Benjamin RESTIF, M. Romain BIGOT (MARCILLE-ROBERT) – M. Freddy FERRON (MONTREUIL DES LANDES) – M. Christopher MESNIL (MOUSSE) – Mme Astrid TRUCAS (NOYAL SUR VILAINE) – Mme Marie-France ESNAULT (SAINT CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Emmanuel MESTRARD (SAINT JEAN SUR VILAINE) – M. Bruno LINNE (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE).



COMITÉ SYNDICAL 19 MAI 2026

DELIBERATION N°04 (5.4: Délégation de fonctions)

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Délégation du Comité Syndical au Président

Monsieur Ludovic LE SQUER, Président, expose :

En vertu des articles L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Comité syndical à l'exception de celles qui sont énumérées par cet article.

Considérant que le(la) Président(e), les Vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances, de l'approbation du compte administratif, des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale, de l'adhésion de l'établissement à un établissement public, de la délégation de la gestion d'un service public ;

Considérant la réactivité dont il faut faire preuve dans la prise de certaines décisions ;

Le Comité syndical est invité :

- à donner délégation au Président du SMICTOM du Sud Est pour exercer les attributions suivantes :

- Faire appel aux services d'avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts, et fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- En matière d'assurances, accepter les indemnités de sinistres relatives aux contrats, régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du SMICTOM du Sud Est et signer toutes les pièces s'y rapportant ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des conventions à passer avec une administration ou un établissement public ou privé en matière de formation professionnelle, pour les agents du SMICTOM du Sud Est, ainsi que pour l'accueil des stagiaires ou apprentis extérieurs ;
- Recruter des agents contractuels (catégorie A/B/C) aux fins de remplacement des fonctionnaires ou des agents contractuels indisponibles (temps partie, congé annuel, maladie, maternité, congé parental, présence parentale, de solidarité familiale, service civil, ...);
- Recruter du personnel contractuel pour faire face à des besoins d'accroissement temporaire d'activité ou d'accroissement saisonnier d'activité ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des contrats de fournitures d'eau, d'électricité ;

- Passer et signer les conventions dont le principe est décidé par l'assemblée délibérante : conventions de gestion des déchets avec tout établissement public ou privé, convention à intervenir avec les établissements scolaires pour la participation financière aux frais de transport dans le cadre des visites des outils, convention à intervenir avec les loueurs pour la location de broyeur à végétaux à destination des habitants du territoire, convention de valorisation des déchets verts à intervenir avec les agriculteurs, ...
- Conclure des conventions et avenants relatifs à la dématérialisation des actes juridiques (transmission des actes au contrôle de légalité, dématérialisation des marchés publics, dématérialisation des actes financiers...);
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres et marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés suivant la procédure adaptée en raison de leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour des sommes ne dépassant pas 45 000 € H.T; ainsi que Les avenants s'y rapportant dans la limite de 15% du montant initial du marché lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Admettre en non-valeur les titres de recettes présentés par le comptable public, d'une valeur maximale de 1 000€, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable ;
- Prendre toute décision relative à la création, au fonctionnement et à la suppression des régies comptables, temporaires ou permanentes, y compris la nomination de régisseur ;
- Prendre toute décision concernant le dépôt d'un dossier de demande de subventions auprès des organismes habilités, ainsi que signer les conventions et pièces annexes correspondantes, avec les organismes, et à demander le versement des subventions auprès des organismes concernés ;

- à autoriser le Président du SMICTOM du Sud Est à déléguer aux vice-présidents certaines des attributions listées ci-dessus, en cas d'empêchement et en tant que de besoin. En cas d'absence ou d'empêchement du Président, les Vice-présidents dans l'ordre du tableau, sont autorisés à décider au titre des attributions déléguées, listées ci-dessus.

Lors de chaque séance du Comité syndical, le Présidente rendra compte des attributions exercées par délégation du Comité Syndical.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE de donner délégation au Président (ou à son représentant en cas d'empêchement et en tant que de besoin) pour exercer l'ensemble des attributions ci-dessus listées.**

Présents : 63
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 64
Nombre de voix pour : 64
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Ludovic LE SQUER
smictom SUD EST 35

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du MARDI 19 MAI 2026
Date convocation : 5 MAI 2026**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 5 mai 2026, s'est réuni au siège du SMICTOM à Vitré, le Mardi 19 mai deux mille vingt-six à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	72
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : Mme Mélanie ALLARD (AMANLIS) – M. Thomas BARDY (ARBRISSEL) – M. Bertrand DESILLE, M. Patrice EON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – Mme Patricia MOREL (BAIS) – M. Stéphane DOUABIN* (BALAZE) – Mme Corinne BRUNEL (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Françoise HEULOT (BRIELLES) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Jean-Marc LEVEQUE, M. Bruno VETTER (CHATEAUGIRON) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Denise PERRIN (CHELUN) – Mme Cindy THIERY (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Sylvain MOREAU (DOMALAIN) – M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Cédric VALAIS* (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – M. Alexis-Nicolas DELSAUT (ESSE) – M. Maurice SPETEBROOT (ETRELLES) – M. Antoine DURAND (GENNES SUR SEICHE) – M. Frédéric CLERMONT (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, Mme Nadine BACHELIN (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – M. Ludovic LE SQUER (LA SELLE GUERCHAISE) – M. Serge BERGER (LANDAVRAN) – M. Xavier MONNIER (LE PERTRE) – Mme Muriel HELARY (LE THEIL DE BRETAGNE) – M. Bruno COULOMBET* (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Gildas DUBOIS (MARPIRE) – M. Hervé BRUEY (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Didier TRAVERS (MECE) – Jean-Yves LEBLANC (MONDEVERT) – M. Nicolas ROUSSEL (MONTAOUTOUR) – M. Philippe MARTIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Mylène REBUT* (MOULINS) – M. Christopher DEME (MOUSSE) – M. Cédric FOLIARD (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN* (NOYAL SUR VILAINE) – M. François-Xavier DE BLIGNIERES, M. Alain HERVAGULT (PIRE-CHANCE) – Mme Nadine BRARD (POCE LES BOIS) – M. Philippe SIMON (PRINCE) – M. Claude DELENCLOS, Mme Sabrina LEGGERI (RETIERS) – M. Melaine MORIN*, Mme Cathy MIOT* (SERVON SUR VILAINE) – M. Julien PEREZ (ST DIDIER) – Mme Estelle BREHAULT* (SAINT JEAN SUR VILAINE) – M. Sébastien PITOIS (SAINT M'HERVE) – M. Pierre LESUR (SAINTE COLOMBE) – M. Denis FROMONT* (TAILLIS) – Mme Elodie PETITJEAN (THOURIE) – Mme Séverine RENAUX (TORCE) – Mme Laurence DOURDAIN (VAL D'IZE) – M. Rémy TEMPLON (VERGEAL) – M. Sébastien REGNIER* (VISSEICHE) – M. Lionel LE MIGNANT, M. Philippe MAIGNAN (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Pascale RINNERT (CHAMPEAUX) – M. Olivier CHARPENTIER (CHATEAUBOURG) – M. Jérôme CHOPIN (DOMLOUP) – M. Christophe GENDROT (JANZE) – M. Cédric TAVERNE (LA CHAPELLE- ERBREE) – M. Patrick PLACHET (VITRE).

Pouvoir : M. Benjamin RESTIF (MARCILLE-ROBERT) donne pouvoir à Mme Muriel HELARY (LE THEIL DE BRETAGNE).

Arrivée en cours de séance : M. Denis FROMONT* (TAILLIS).

Départ en cours de séance : Mme Estelle BREHAULT* (SAINT JEAN SUR VILAINE) – Mme Mylène REBUT* (MOULINS) – M. Melaine MORIN*, Mme Cathy MIOT* (SERVON SUR VILAINE) – M. Sébastien REGNIER* (VISSEICHE) – M. Stéphane DOUABIN* (BALAZE) – M. Cédric VALAIS* (EANCE) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN* (NOYAL SUR VILAINE) – M. Bruno COULOMBET* (LOUVIGNE DE BAIS).

Assistaient également à la réunion : M. Jean-Paul BRISSIER (BALAZE) – M. Jérôme PAUTONNIER (BREAL SOUS VITRE) – Mme Corinne CUZZI (BRIELLES) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – M. Vincent GUILLEUX (CORNILLE) – M. Michel VIEL (DROUGES) – M. Christian BELLIER (ERBREE) – Mme Annie BEAUGENDRE (ETRELLES) – M. Cyrille CHAUVIN (LANDAVRAN) – Mme Angélique BELLAYER (LE PERTRE) – M. Mathieu AIRAULT (LE THEIL DE BRETAGNE) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Laurence DUBOIS (MONDEVERT) – Mme Anne-Sophie CORNEE (MOUTIERS) – Mme Rose-Marie LOUIN (SAINT M'HERVE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT).

Etaient absents excusés :- M. Charles JEULAND (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Eric GLINCHE (BAIS) – Mme Fabienne BELLOIR (CHAMPEAUX) – M. Éric PERCHAS, M. Hubert LE BALC'H (CHATEAUBOURG) – Mme Isabelle CHARPENTIER (CHATEAUGIRON) – M. Henri SOUVESTRE (DOMAGNE) – M. Jean-Marc DESHOMMES (DOMLOUP) – M. Gaston GUAIS (JANZE) – M. Benjamin RESTIF, M. Romain BIGOT (MARCILLE-ROBERT) – M. Freddy FERRON (MONTREUIL DES LANDES) – M. Christopher MESNIL (MOUSSE) – Mme Astrid TRUCAS (NOYAL SUR VILAINE) – Mme Marie-France ESNAULT (SAINT CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Emmanuel MESTRARD (SAINT JEAN SUR VILAINE) – M. Bruno LINNE (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE).

Secrétaires de séance : M. Thomas BARDY (ARBRISSEL) et M. Patrick ROBERT (BRIE).



COMITÉ SYNDICAL 19 MAI 2026

DELIBERATION N°05 (5.4: Délégation de fonctions)

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Délégation du Comité Syndical au Président pour ester en justice

Monsieur Ludovic LE SQUER, Président, expose :

En vertu des articles L. 2122-21 et L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Maire ne peut intenter, au nom de la commune, les actions en justice qu'après délibération ou sur délégation du Conseil municipal.

Il résulte de l'article L. 5211-2 de ce code que ces dispositions sont applicables au Président de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale. Par conséquent, le Président de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale n'a qualité pour intenter une action en justice au nom de l'établissement qu'après délibération ou sur délégation de l'organe délibérant de cet établissement.

Le Comité syndical est invité à donner pouvoir au Président, pour la durée de son mandat afin :

- D'intenter, au nom du SMICTOM du Sud Est, les actions en justice, de défendre les intérêts du SMICTOM du Sud Est dans les actions intentées contre lui ainsi que dans les actions engagées à l'encontre de tous ceux dont la responsabilité civile ou pénale peut être engagée à l'occasion du fonctionnement du SMICTOM, devant toutes les juridictions judiciaires ou administratives et devant tout type de juridictions nationales ou internationales, que ce soit en première instance, appel ou cassation,
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- Qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Président, cette autorisation soit donnée au 1^{er} vice-président, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, aux vice-présidents dans l'ordre du tableau.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE d'autoriser le Président aux fins demandées.**

Présents : 63
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 64
Nombre de voix pour : 64
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,
Ludovic LE SQUER

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du MARDI 19 MAI 2026
Date convocation : 5 MAI 2026**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 5 mai 2026, s'est réuni au siège du SMICTOM à Vitré, le Mardi 19 mai deux mille vingt-six à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	72
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Étaient Présents :

Délégués Titulaires : Mme Mélanie ALLARD (AMANLIS) – M. Thomas BARDY (ARBRISSEL) – M. Bertrand DESILLE, M. Patrice EON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – Mme Patricia MOREL (BAIS) – M. Stéphane DOUABIN* (BALAZE) – Mme Corinne BRUNEL (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Françoise HEULOT (BRIELLES) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Jean-Marc LEVEQUE, M. Bruno VETTER (CHATEAUGIRON) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Denise PERRIN (CHELUN) – Mme Cindy THIERY (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Sylvain MOREAU (DOMALAIN) – M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Cédric VALAIS* (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – M. Alexis-Nicolas DELSAUT (ESSE) – M. Maurice SPETEBROOT (ETRELLES) – M. Antoine DURAND (GENNES SUR SEICHE) – M. Frédéric CLERMONT (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, Mme Nadine BACHELIN (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – M. Ludovic LE SQUER (LA SELLE GUERCHAISE) – M. Serge BERGER (LANDAVRAN) – M. Xavier MONNIER (LE PERTRE) – Mme Muriel HELARY (LE THEIL DE BRETAGNE) – M. Bruno COULOMBET* (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Gildas DUBOIS (MARPIRE) – M. Hervé BRUEY (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Didier TRAVERS (MECE) – Jean-Yves LEBLANC (MONDEVERT) – M. Nicolas ROUSSEL (MONTAUTOUR) – M. Philippe MARTIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Mylène REBUT* (MOULINS) – M. Christopher DEME (MOUSSE) – M. Cédric FOLIARD (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN* (NOYAL SUR VILAINE) – M. François-Xavier DE BLIGNIERES, M. Alain HERVAGAUT (PIRE-CHANCE) – Mme Nadine BRARD (POCE LES BOIS) – M. Philippe SIMON (PRINCE) – M. Claude DELENCLOS, Mme Sabrina LEGGERI (RETIERS) – M. Melaine MORIN*, Mme Cathy MIOT* (SERVON SUR VILAINE) – M. Julien PEREZ (ST DIDIER) – Mme Estelle BREHAULT* (SAINT JEAN SUR VILAINE) – M. Sébastien PITOIS (SAINT M'HERVE) – M. Pierre LESUR (SAINTE COLOMBE) – M. Denis FROMONT* (TAILLIS) – Mme Elodie PETITJEAN (THOURIE) – Mme Séverine RENAUX (TORCE) – Mme Laurence DOURDAIN (VAL D'IZE) – M. Rémy TEMPLON (VERGEAL) – M. Sébastien REGNIER* (VISSEICHE) – M. Lionel LE MIGNANT, M. Philippe MIGNAN (VITRE) .

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Pascale RINNERT (CHAMPEAUX) – M. Olivier CHARPENTIER (CHATEAUBOURG) – M. Jérôme CHOPIN (DOMLOUP) – M. Christophe GENDROT (JANZE) – M. Cédric TAVERNE (LA CHAPELLE- ERBREE) – M. Patrick PLACHET (VITRE).

Pouvoir : M. Benjamin RESTIF (MARCILLE-ROBERT) donne pouvoir à Mme Muriel HELARY (LE THEIL DE BRETAGNE).

Arrivée en cours de séance : M. Denis FROMONT* (TAILLIS).

Départ en cours de séance : Mme Estelle BREHAULT* (SAINT JEAN SUR VILAINE) – Mme Mylène REBUT* (MOULINS) – M. Melaine MORIN*, Mme Cathy MIOT* (SERVON SUR VILAINE) – M. Sébastien REGNIER* (VISSEICHE) – M. Stéphane DOUABIN* (BALAZE) – M. Cédric VALAIS* (EANCE) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN* (NOYAL SUR VILAINE) – M. Bruno COULOMBET* (LOUVIGNE DE BAIS).

Assistaient également à la réunion : M. Jean-Paul BRISSIER (BALAZE) – M. Jérôme PAUTONNIER (BREAL SOUS VITRE) – Mme Corinne CUZZI (BRIELLES) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – M. Vincent GUILLEUX (CORNILLE) – M. Michel VIEL (DROUGES) – M. Christian BELLIER (ERBREE) – Mme Annie BEAUGENDRE (ETRELLES) – M. Cyrille CHAUVIN (LANDAVRAN) – Mme Angélique BELLAYER (LE PERTRE) – M. Mathieu AIRAULT (LE THEIL DE BRETAGNE) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Laurence DUBOIS (MONDEVERT) – Mme Anne-Sophie CORNEE (MOUTIERS) – Mme Rose-Marie LOUIN (SAINT M'HERVE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT).

Étaient absents excusés :- M. Charles JEULAND (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Eric GLINCHE (BAIS) – Mme Fabienne BELLOIR (CHAMPEAUX) – M. Éric PERCHAS, M. Hubert LE BALC'H (CHATEAUBOURG) – Mme Isabelle CHARPENTIER (CHATEAUGIRON) – M. Henri SOUVESTRE (DOMAGNE) – M. Jean-Marc DESHOMMES (DOMLOUP) – M. Gaston GUAIS (JANZE) – M. Benjamin RESTIF, M. Romain BIGOT (MARCILLE-ROBERT) – M. Freddy FERRON (MONTREUIL DES LANDES) – M. Christopher MESNIL (MOUSSE) – Mme Astrid TRUCAS (NOYAL SUR VILAINE) – Mme Marie-France ESNAULT (SAINT CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Emmanuel MESTRARD (SAINT JEAN SUR VILAINE) – M. Bruno LINNE (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE).



COMITÉ SYNDICAL 19 MAI 2026

DELIBERATION N°06 (5.4: Délégation de fonctions)

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Délégation du Comité Syndical au Bureau Syndical

Monsieur Ludovic LE SQUER, Président, expose :

En vertu des articles L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Bureau syndical peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Comité syndical à l'exception de celles qui sont énumérées par cet article.

Le Comité syndical est invité à donner délégation au Bureau Syndical pour exercer les attributions suivantes :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des accords-cadres et marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés suivant la procédure adaptée en raison de leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour des sommes comprises entre 45 001 € et 214 000 € H.T; ainsi que des avenants aux marchés et accords-cadres dans la limite de 15% du montant initial du marché quel que soit le type de marché, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- Décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €
- Décider du versement des participations ou subventions à divers organismes d'un montant annuel inférieur à 10 000€, et dans la limite des crédits inscrits au budget
- Décider de la réalisation de lignes de trésorerie dans la limite maximale d'un million d'euros ;
- Créer des emplois non permanents pour recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins d'accroissement temporaire d'activité ou d'accroissement saisonnier d'activité au sens de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 en respectant les contraintes budgétaires de la masse salariale ;
- Modifier les emplois (modification du temps de travail, du grade, du cadre d'emplois) ;
- Fixer le taux de promotion pour les avancements de grade

Lors de chaque séance du Comité syndical, le Président rendra compte des travaux du Bureau Syndical et des attributions exercées par délégation du Comité Syndical.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,**

- **DECIDE de donner délégation au Bureau Syndical pour exercer l'ensemble des attributions ci-dessus listées.**

Présents : 63
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 64
Nombre de voix pour : 64
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Ludovic LE SQUER
smictom 53